



# Municipalité des Cèdres

## AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC EST par la présente donnée que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 12 septembre 2023, à 19h30, au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres, statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements:

**Emplacement : 1370, montée Chénier (lot 4 438 717)**

**Permettre la plantation de 66 arbres dont le diamètre est inférieur à 5cm, mesuré à 15cm du sol**

### **Nature et effet de la demande :**

La dérogation vise à permettre au demandeur de planter 66 arbres dont le diamètre est inférieur à 5 cm, mesuré à 15cm du sol.

Cette demande découle du certificat d'abattage (2021-0783) précédemment accordé au demandeur, qui stipulait l'obligation de remplacer 91 arbres d'au moins 5 cm de diamètre, toujours mesuré à 15cm du sol, conformément au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements.

Toutes vos questions et commentaires seront entendus par le Conseil lors de la séance.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023.

Chantal Primeau  
Greffière-trésorière adjointe

---

### **Certificat de publication**

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 22 août 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023.

Chantal Primeau  
Greffière-trésorière adjointe